

# **7 PLATRERIE - ISOLATION - FAUX PLAFONDS - PEINTURE - FLOCCAGE**

## **7.0 GENERALITES**

### ***7.0.1 Textes généraux et réglementaires***

Les ouvrages à base de plaques de plâtre seront conformes aux DTU 25.41, 25.42, 25.222, 58.1.  
Les plaques seront conformes à la norme N.F. P.72 302  
Les ouvrages de finitions seront conformes aux Normes N.F.T. 30.001 et 003, T.30.700, X 08.002, et aux D.T.U. 59 (tentures), 59.1 (peinture), 59.2 (revêtements plastiques épais).  
La conception et la mise en œuvre des ouvrages devront être conformes aux prescriptions en vigueur, en particulier à celles qui découlent du chapitre "généralités tous corps d'état" et à celles du DTU 58.1 "travaux de mise en œuvre des plafonds suspendus". L'entreprise se reportera également aux DTU 40.31, 40.32, 40.35 et 40.36 pour les conditions d'hygrométrie et de ventilation.

### ***7.0.2 Qualification***

L'entreprise devra justifier de la qualification QUALIBAT :  
Groupe d'activité N° 41 plâtrerie , Qualification 4112 / 4132.  
Groupe d'activité N° 61 Peinture, Qualification 6112 / 6121.  
Groupe d'activité N° 628 Plafonds tendus Qualification 6282.  
Groupe d'activité N° 715 Isolation et traitement acoustique - au minimum n° 7151 plafonds suspendus.  
A défaut l'entreprise peut justifier de la réalisation de travaux de mêmes importance et technicité.

### ***7.0.3 Etanchéité à l'air***

L'entreprise devra veiller à la parfaite étanchéité à l'air de ses ouvrages, par un traitement soigné des étanchéités au droit des liaisons menuiseries/bois, menuiseries/maçonnerie, menuiserie/doublages, liaisons coffre de volets roulants, etc..

Compris toutes sujétions de pose et raccord avec les entourages en soignant notamment l'étanchéité à l'air et à l'eau par pose de joints périphériques élastiques et bandes de pare-vapeur adhésives.

### ***7.0.4 Vérification des documents***

Il est rappelé que le marché est passé à prix global et forfaitaire ; le devis quantitatif établi par le maître d'œuvre a un caractère indicatif et sert à l'établissement de la décomposition de ce prix en vue du règlement des ouvrages.

En conséquence, chaque entrepreneur doit vérifier les quantités indiquées sur le devis avant remise de son offre.

Dans le cas de discordance avec les plans, l'entrepreneur avisera le Maître d'Œuvre avant acceptation du marché. Dans le cas contraire l'entrepreneur ne pourra se prévaloir d'erreurs ou d'omissions. Les travaux seront exécutés dans le respect des D.T.U. - D.T.A. et des règles de l'Art.

Ces documents non joints au marché sont réputés bien connus des entreprises.

Au-delà de la notification des marchés, l'entrepreneur ne pourra se prévaloir d'erreurs ou d'omissions et sera tenu d'exécuter les travaux prévus aux CCTP et (ou) aux plans sans aucune majoration du coût.

### ***7.0.5 Vérification sur place***

L'entrepreneur se rendra sur place, afin d'être pleinement conscient des travaux à réaliser, des difficultés éventuelles d'exécution, des omissions éventuelles du descriptif.

### ***7.0.7 Protection***

Toute ossature intérieure cachée et support de cloison ou plafond devra :

- être protégée contre la corrosion pour les parties métalliques (acier galvanisé à chaud) ou être en métal d'alliage léger,
- avoir une protection insecticide et fongicide pour les parties en bois.

### **7.0.8 Prescriptions concernant les matériaux**

Nature des cloisons et plaques plafonds :

- Les cloisons sèches seront en plaques à parements lisses.
- Les plaques seront inertes aux températures ambiantes et insensibles aux variations d'humidité de l'air.
- La dureté des plaques devra permettre d'obtenir au moins une empreinte de diamètre 20 mm au billage au Martinet Baronnie.
- La réaction au feu correspondra au classement M1 difficilement inflammable.

### **7.0.9 Prescriptions concernant la mise en oeuvre**

#### **7.0.9.1 Stockage**

Les éléments de cloisons et plaques plafonds seront stockés à l'abri dans un local sec.

Ils seront empilés à plat sur des cales, les piles ne seront pas trop importantes pour ne pas surcharger le plancher ou le dallage.

#### **7.0.9.2 Nettoyage et traçage**

L'entrepreneur procédera au nettoyage complet de l'aire de travail qui doit être débarrassée de tous gravois.

Avant la pose des menuiseries, l'entrepreneur effectuera un traçage complet au cordeau. Le tracé sera effectué au sol et reporté au plafond avec un fil à plomb. Au sol, l'épaisseur de la cloison sera matérialisée par une couche de peinture blanche entre les 2 traits de cordeau. Le tracé peint sera interrompu au droit des ouvertures.

#### **7.0.9.3 Mise en oeuvre**

La mise en oeuvre sera effectuée conformément aux prescriptions du fabricant.

L'entrepreneur prendra tous les renseignements utiles auprès des titulaires des lots plomberie, chauffage, électricité et autres, pour la mise en place des renforts nécessaires pour supporter les charges lourdes.

Toutes les cloisons devront être prévues toute hauteur de plancher brut à la sous face de la dalle ou des poutres béton, c'est-à-dire dans la hauteur du plénum au-dessus des faux plafonds.

Les ossatures prévues au lot cloisons, posées au droit de chaque huisserie et châssis vitrés dans les cloisons, seront constituées de poteaux en sapin traité anti-cryptogamique. Ils seront fixés solidement sur le plancher brut et sous la dalle supérieure (toute hauteur).

Dans le cas de cloisons ou portes coupe-feu, les poteaux seront en sipo au lieu de sapin.

Traçage de toutes les cloisons.

L'entrepreneur informera par lettre l'ensemble des autres corps d'état des précautions à prendre pour le passage des gaines et tubes, et pour la fixation de charges dans les cloisons sèches.

### **7.0.10 Supports**

L'entrepreneur devra vérifier l'état des supports exécutés par les autres corps d'état.

Il devra prendre connaissance des dispositions prises dans les autres lots pour établir son offre en toute connaissance de cause.

### **7.0.11 Accessoires**

Tous les ouvrages devront comporter les fournitures et accessoires nécessaires à leur bonne exécution, qu'ils soient explicitement définis ou non.

Les prix comprendront toutes les sujétions, telles que coupes, chutes, découpes, pénétrations, passage de fil, sujétions d'encastrement de luminaires, de grilles ou diffuseurs d'air et tout accident ponctuel.

La sous-face sera réglée à la hauteur prévue aux plans et la prestation comprendra les retombées verticales entre les différents niveaux de faux-plafonds.

## **7.1 DEMOLITIONS**

Démolitions cloisons et doublages compris dépose des plinthes et des huisseries et blocs portes, compris évacuation en décharge ou en filière de recyclage.

Dépose des blocs portes dans les cloisons ou murs pour bouchement des ouvertures.

Selon plans de démolitions.

### **7.1.1 Doublages**

Localisation :

*Mairie RDC : bâtiment central en façades des locaux A2 à A13*

### **7.1.2 Cloisons**

Localisation :

*Mairie RDC : sanitaires A15/A16*

*Salle de convivialité : sanitaires B5 - dégagement B6*

*Mairie R+1 : Office A21 / sanitaires A22*

### **7.1.3 Blocs portes**

Localisation :

*Mairie RDC : sanitaires A15/A16*

*Salle de convivialité : sanitaires B5 - dégagement B6*

*Mairie R+1 : Office A21 / sanitaires A22*

## **7.2 PLATRERIE - ISOLATION - CLOISONS**

### **Prescriptions environnementales spécifiques :**

Isolants à base de laine minérale disposant de la certification EUCB : conformité avec la note Q de la directive européenne 97/69/CE.

Produits exonérés du classement cancérigène CMR1 et 2.

Isolants laine de bois traités sans sels de bore.

Pas de produit classé Xn au sens de la directive européenne 97/69/CE.

### **7.2.1 Doublage isolant sur ossature métallique**

Les doublages seront réalisés en Placostil F 530 de Placoplâtre, ou équivalent, et constitués de la façon suivante :

- Ossature Placostil en fourrures F 530 implantées verticalement à 0,60 m d'entraxe avec appui de type rénovation Stil 530 avec clé et entretoise en plastique renforcé en fibre de verre,

- 1 plaque BA 13 mm d'épaisseur,

- Panneaux de laine minérale ou autre épaisseur 120 mm,  $\lambda$  0,032 W/m.K, Ru mini de 3,75 m<sup>2</sup>K/W avec pare vapeur continu et bande adhésive de pontage. L'isolant proposé doit répondre à la résistance thermique demandée.

Les joints seront complètement traités.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

*Mairie RDC : bâtiment central en façades des locaux A2 à A13*

### **7.2.2 Cloison de distribution épaisseur 100 mm**

Cloison a ossature simple de type 98/48 avec laine minérale, d'indice RA  $\geq$  47 dB, protection incendie EI 60.

Cloison de type KM 98/48-35 de KNAUF - hauteur des cloisons jusque sous dalle ou rampant

Cloisons de distribution composée de 2 plaques de plâtre cartonnées de 13mm d'épaisseur par parement, vissées sur ossature métallique de 48.

Façon de joints entre plaques - Incorporation de laine minérale - Baguette protège-angle en acier galvanisé.

Compris incorporation des huisseries des portes intérieures ou châssis intérieurs et incorporation de renforts pour les équipements sanitaires et équipements pour P.M.R.

Compris pour les portes coulissantes incorporation contre-châssis métallique en tôle alu zinc modèle SCRIGNO ESSENTIAL, ou équivalent.

Compris fourniture et pose de listels sur plaques à bords amincis en interface avec les autres matériaux béton - ossature bois - etc. : type Placolistel 106 ou techniquement et esthétiquement identique.

#### Localisation :

*Mairie RDC : bâtiment central cloisons des bureaux et des locaux A2 à A13*

*Mairie RDC : sanitaires A15/A16*

*Mairie R+1 : office A21 - sanitaires A22 - stockage A19 - archives A20 - accès et tête de cloison salle de réunion A17 - accès salle du conseil A18 - tête de cloison escalier A24.*

*Salle de convivialité : sanitaires B5.*

### **7.2.3 Cloison bouchement des ouvertures**

Cloison a ossature simple de type 98/48 avec laine minérale, d'indice RA  $\geq$  47 dB, protection incendie EI 60.

Cloison de type KM 98/48-35 de KNAUF - hauteur des cloisons jusque sous dalle ou rampant

Cloisons de distribution composée de 2 plaques de plâtre cartonnées de 13mm d'épaisseur par parement, vissées sur ossature métallique de 48.

Plaques AQUAROC® 13 ou GLASROC® H OCEAN sur paroi coté des locaux très humides (laverie B3).

Façon de joints entre plaques - Incorporation de laine minérale - Baguette protège-angle en acier galvanisé.

Compris fourniture et pose de listels sur plaques à bords amincis en interface avec les autres matériaux béton - ossature bois - etc. : type Placolistel 106 ou techniquement et esthétiquement identique.

#### Localisation :

*Salle de convivialité : sanitaires B5 - dégagement B6 - laverie B3*

### **7.2.4 Séparatif de gaines en carreau de plâtre**

Cloisonnement coupe feu des gaines techniques en carreaux de plâtre plein hydro d'épaisseur 100 mm.

Pose sur semelle Phaltex, compris toutes sujétions. Mise en œuvre selon le DTU 25.31.

Montage coupe feu suivant Prix de vente.

#### Localisation :

*Séparatifs des gaines techniques Mairie RDC bureau A10.*

### **7.2.5 Cloison technique Placostil**

Contre cloison à ossature métallique de type KNAUF Métal, ou équivalent, et constitués de la façon suivante :

- ossature et entraxe suivant hauteur des contre cloisons

- 2 plaques BA 13 mm d'épaisseur,

Les joints seront complètement traités.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Compris fourniture et pose de trappes de visite plaque de plâtre de KNAUF selon précisions.

Compris fourniture et pose de listels sur plaques à bords amincis en interface avec les autres matériaux béton - ossature bois - etc. : type Placolistel 106 ou techniquement et esthétiquement identique.

Localisation :

*Cloison technique derrière appareils en sanitaires.*

*Mairie RDC : sanitaires A15/A16.*

*Salle de convivialité : sanitaires B5.*

*Mairie R+1 : sanitaires A22.*

### **7.3 ISOLATION EN COMBLES TECHNIQUES**

Fourniture et pose d'isolant laine de verre sous combles ( $\lambda = 0,032$  W/mK) de 160 mm d'épaisseur, R = 5 m<sup>2</sup>K/W compris ossature métallique pour maintien de la laine sous la charpente.

Localisation :

*Mairie R+1 : Combles techniques*

### **7.4 FAUX PLAFONDS**

**Prescriptions environnementales spécifiques :**

Label Indoor Climate pour les faux plafonds en laine minérale compressée.

Isolants laine de bois traités sans sels de bore.

Pas de produit classé Xn au sens de la directive européenne 97/69/CE

#### ***7.4.1 Plafond CF 1H***

Faux-plafond CF 1 heure - REI 60 horizontal sous plancher ou sous faux plafond existant comprenant :

- fourniture et mise en œuvre d'une ossature primaire pour support compris sujétions de suspentes sous dalle au RDC ou à la charpente en étage.
- fourniture et mise en œuvre de l'ossature métallique avec profilés de type approprié, planéité et horizontalité, suspentes,
- fourniture et mise en œuvre du système de suspentes Intégra L et allonge pour vide technique,
- fourniture et mise en œuvre de 2 plaques de Placoflam BA15 compris en retombée,
- laine de roche 30 kg/m<sup>3</sup> épaisseur 100 mm,
- compris traitement des joints.

La mise en œuvre sera conforme au D.T.U. 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Hauteur plénum selon plans.

Localisation :

*Mairie R+1 : A19/A20/A21*

*Salle de convivialité RDC : B4*

#### ***7.4.2 Plafond plaque de plâtre***

Faux-plafond suivant rampant ou horizontal comprenant :

- fourniture et mise en œuvre d'une ossature primaire pour support.
- fourniture et mise en œuvre de l'ossature métallique avec profilés de type approprié, planéité et horizontalité, suspentes ;
- fourniture et mise en œuvre du système de suspentes Intégra L et allonge pour vide technique ;
- ossature métallique et plaques de plâtre de type BA 13.
- compris traitement des joints

La mise en œuvre sera conforme au D.T.U. 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Hauteur plénum selon plans.

Localisation :

*Mairie RDC : A11/A12*

#### ***7.4.3 Plafond en plaque de plâtre perforée***

Faux-plafond suivant rampant ou horizontal comprenant :

- fourniture et mise en œuvre d'une ossature primaire pour support.
- fourniture et mise en œuvre de l'ossature métallique avec profilés de type approprié, planéité et

horizontalité, suspentes ;

- fourniture et mise en œuvre du système de suspentes Intégra L et allonge pour vide technique ;
- ossature métallique et plaques de plâtre de type Delta Rectiligne 8-18 avec laine minérale de chez Knauf, d'indice  $\alpha_w \geq 0,70$ , ou techniquement équivalent.
- Perforations : Rondes rectilignes - Isolant : Épaisseur 60 ou 80 mm selon cas.

Nota(s) : Bandes pleines de 10 cm en périphérie des murs, plafonds et menuiseries - Compris traitement des joints.

La mise en œuvre sera conforme au D.T.U. 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Hauteur plénum selon plans.

Localisation :

Mairie RDC : Sas d'entrée A1 et Bureaux A2/A3/A4/A5/A6/A7/A8/A9/A10/A13/A14/A15/A16.

Salle de convivialité RDC : B5/B6.

#### 7.4.4 Plafond démontable en dalles

Dépose des dalles de faux plafond existantes et évacuation en décharge ou filière de recyclage.

Vérification des suspentes et des profilés porteurs et entretoises.

Nettoyage et lessivage des profilés porteurs et entretoises.

Mise en peinture des porteurs et entretoises teinte au choix de l'Architecte.

Fourniture et pose de dalles de faux plafonds de type Rockfon dB d'indice  $\alpha_w \geq 0,90$  et  $D_{nfw} \geq 44$  dB ou équivalent.

Localisation :

Salle de convivialité RDC : B1

#### 7.4.5 Plafond toile tendue

Fourniture et pose de plafond en toile tendue BARRISOL ACOUSTICS A 15 NANOPERF ou équivalent.

Joints creux en périphérie 8 mm - Plénum 100 mm.

Classement Feu : EU : B-s2-d0 - M1(fr)

Localisation :

Mairie R+1 : A17/A18/A22/A23

## 7.5 PEINTURE

### Prescriptions environnementales spécifiques :

- Exigences de peinture, lasure ou vernis avec le label **Écolabel européen** limitant les émissions et les rejets de déchets grâce à une faible teneur en pigments dioxyde de titane et en composés organiques volatils (COV) : 30 g par litre pour l'Écolabel européen (contre 100 g par litre pour le label français NF Environnement), ou **label allemand «L'Ange Bleu»**, plus strict, puisque les COV s'y trouvent en quantité infime.

- Peintures intérieures sans solvants de types alkydes en émulsion contenant moins de 1 gramme de COV par litre de produit pour les peintures des murs et plafonds et moins de 15 gramme par litre de COV pour les autres peintures.

- Étiquetage A+

- les peintures contiendront moins de 2,5% de produits dangereux (justification par fiche de donnée de sécurité à fournir en période de préparation)

- les peintures de sols respecteront la directive n° 2004-42/CE du 21 avril 2004.

### Rappel :

Les produits chimiques (substances seules ou en mélange) peuvent présenter divers effets nocifs pour la santé humaine. Certaines substances sont particulièrement préoccupantes et font l'objet d'un classement dans une catégorie dite « CMR ».

Ce classement est régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des connaissances.

Au sens de l'article R 4411-6 du code du travail, sont considérés comme agents CMR toutes substances

ou toutes préparations :

**Cancérogènes (C)** : substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent provoquer un cancer ou en augmenter la fréquence.

ou/et

**Mutagènes (M)** : substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent produire des défauts génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence.

ou/et

**Toxiques pour la reproduction (R)** : substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent produire ou augmenter la fréquence d'effets nocifs non héréditaires dans la progéniture ou porter atteinte aux fonctions ou capacités reproductives.

### 7.5.1 Peinture sur parois existantes

Lessivage des parois existantes, ponçage ou enduisage des peinture gouttelettes ou projetées.

Application de peinture acrylique satinée en deux couches sur parois, Compris tous les travaux préparatoires sur supports : époussetage, impression, révisions des joints, enduit, ponçage et époussetage des supports en plaque de plâtre lisse.

Compris sujétions de rattrapage des bandes et raccords de panneaux.

Localisation :

Mairie RDC : hall A2 (partiel) A14/A15/A16

Salle de convivialité RDC : B5/B6 et parois impactées par travaux en B2 et B3

Mairie R+1 : A17/A18/A19/A20/A21/A22/A23/A24

### 7.5.2 Peinture sur cloisons et doublages neufs

Application de peinture acrylique satinée en deux couches sur parois, Compris tous les travaux préparatoires pour support en plaque de plâtre : époussetage, impression, révisions des joints, enduit, ponçage et époussetage des supports en plaque de plâtre lisse, dalles perforées en parois Compris sujétions de rattrapage des bandes et raccords de panneaux.

Localisation :

Cloisons :

Mairie RDC : bâtiment central cloisons des bureaux et des locaux A2 à A13

Mairie RDC : sanitaires A15/A16

Mairie R+1 : office A21 - sanitaires A22 - stockage A19 - archives A20 - accès et tête de cloison salle de réunion A17 - accès salle du conseil A18 - tête de cloison escalier A24.

Salle de convivialité : sanitaires B5.

Doublages :

Mairie RDC : bâtiment central en façades des locaux A2 à A13

Cloison technique derrière appareils en sanitaires :

Mairie RDC : sanitaires A15/A16.

Salle de convivialité : sanitaires B5.

Mairie R+1 : sanitaires A22.

Cloison bouchement des ouvertures :

Salle de convivialité : sanitaires B5 - dégagement B6 - laverie B3

### 7.5.3 Peinture sur plafond

Application de peinture acrylique en deux couches, compris tous les travaux préparatoires pour support en plaque de plâtre : époussetage, impression, révisions des joints, enduit, ponçage et époussetage des supports en plaque de plâtre lisse, dalles perforées en plafond. Compris sujétions de rattrapage des bandes et raccords de panneaux.

Localisation :

Mairie RDC : Bureaux A2/A3/A4/A5/A6/A7/A8/A9/A10/A13/A14/A15/A16 (plafond plaque de plâtre perforée)

Mairie RDC : A11/A12 (plafond plaque de plâtre)

Salle de convivialité RDC : B5/B6 (plafond plaque de plâtre perforée)

Salle de convivialité RDC : B4 (plafond plaque de plâtre CF 1H)

*Mairie R+1 : A19/A20/A21 (plafond plaque de plâtre CF IH)*

#### **7.5.4 Peinture sur menuiseries intérieures**

Travaux comprenant travaux préparatoires, rebouchage, ponçage, époussetage, une couche d'impression et deux couches de finition peinture ou lasure au choix de l'Architecte.

##### **7.5.4.1 Portes et huisseries**

Travaux comprenant :

- travaux préparatoires
- rebouchage, ponçage
- deux couches de finition

Localisation :

*Huisseries et vantaux des portes intérieures.*

##### **7.5.4.1.1 Huisseries des portes et des châssis**

Exécution d'un vernis ou d'une lasure, travaux comprenant :

- brossage
- couche d'impression
- ponçage léger
- deux couches de finition.

Teinte au choix de l'architecte.

Dév. 50 cm/ml

##### **7.5.4.1.2 Blocs portes prépeintes**

Peinture acrylique satinée sur bloc porte intérieure prépeinte compris huisserie ou bâti et imposte.  
Coef. 1.25 sur dimension vantail pour chaque face.

##### **7.5.4.1.3 Façades de placards techniques**

Exécution d'une peinture microporeuse, travaux comprenant :

- brossage
- couche d'impression
- ponçage léger
- deux couches de finition.

Teinte au choix de l'architecte.

Coef. 1.25 sur dimension vantail pour chaque face compris imposte.

Localisation :

*Mairie RDC : A16 et A10*

##### **7.5.4.2 Peinture ouvrages bois intérieurs**

Application de 2 couches de finition en peinture-laque satinée à base de résine alkyde.

Travaux comprenant :

- travaux préparatoires
- rebouchage, ponçage, époussetage
- couche d'impression
- deux couches de finition

##### **7.5.4.2.1 Peinture sur plinthes**

Développé 0.20 m<sup>2</sup> / ml

Localisation :

*Mairie : ensemble des locaux niveau RDC et R+1 (sauf locaux A14/A15/A16 avec carrelage).  
Salle de convivialité : sans objet plinthes carrelage.*

##### **7.5.4.2.2 Habillage médium des châssis extérieurs**

Coef. 1.25 sur dimension encadrement

##### **7.5.4.2.3 Habillage médium des portes**

Coef. 1.25 sur dimension encadrement

#### 7.5.4.2.4 *Habillage médium des châssis désenfumage*

Coef. 1.25 sur dimension encadrement

#### **7.5.5 *Peinture sur canalisations***

Sur tuyauteries de toutes natures

-brossage, grattage et époussetage ;

-1 couche primaire

-1 couche intermédiaire

-1 couche de finition en peinture laque, (de type spéciale pour corps chauds dans le cas de canalisations de fluide chaud).

### **7.6 NETTOYAGE**

A la fin du chantier, après intervention de tous les corps d'état, nettoyage complet du bâtiment.

#### **7.6.1 *Nettoyage de fin de chantier***

Pour les Opérations Préalables à la Réception nettoyage complet des bâtiments : dépoussiérage complet des parois et des mobiliers, nettoyage général et dégraissage des sols, nettoyage des appareils sanitaires et de chauffage, nettoyage de toutes les parties vitrées, des menuiseries extérieures et intérieures, nettoyage des terrasses, nettoyage des cours, nettoyage des locaux techniques.

Localisation :

*Pour l'ensemble du projet*

#### **7.6.2 *Nettoyage avant livraison***

A l'issue de la levée des réserves, nettoyage soigné et final des vitrages, des appareils sanitaires, des sols des locaux avant la remise des clés au Maître d'ouvrage.